

S/séb. TERRITOIRE  
DU  
RUANDA-URUNDI

N° 675 204/T.F./J.I.

Rappeler dans la réponse la date et le numéro

Réponse au n° .....

du .....

Annexe

OBJET:

Taxes contrats.

Monsieur l'Administrateur Territorial, (tous)

Handwritten notes: 76 TF, 17-2-47, and red markings.



J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'une ordonnance n° 363/T.F. du 17 décembre 1946, fixe à partir du premier février 1947, à:

500 frs la taxe d'établissement des contrats de location, taxe d'annotation de transfert ou de sous-location;

300 frs la taxe de résiliation des contrats.

Je vous prie de vouloir bien en prendre bonne note, et me faire parvenir les demandes de transfert, d'annotation de sous-location ou de résiliation, avec la preuve du versement de cette somme de 500 frs ou de 300 frs entre vos mains.

Le Conservateur des Titres Fonciers  
M.DAUGE

A Monsieur l'Administrateur Territorial  
de et à

KIBUNGU